



FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE

À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Larissa Küng (JUSO Obwalden), Nathalie Ruoss (JUSO Schwyz), Anna Maria Mathis (JUSO Obwalden), Dario Bellwald (JUSO Obwalden), Pavel Novak (JUSO Aargau), Xiao Ember (JUSO Zug), Levin Freudenthaler (JUSO Zug), Jakub Walczak (JUSO Stadt Bern), Kilian Teubner (JUSO Obwalden), Lukas Achermann (JUSO Schwyz)		
<input checked="" type="checkbox"/> RÉOLUTION <input type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE LANGAGE ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Interdisons les mesures de conversion (SOGIECE) !	N°	R7
		(à remplir par le Comité directeur)	
DÉVELOPPEMENT	<p>1. Situation de départ</p> <p>Les mesures de répression des identités et formes d'expression de genre — ou orientations sexuelles — non conformes à la norme¹ ne sont pas légalement interdites à l'échelle nationale en Suisse, et ce malgré de nombreuses propositions de diverses organisations, partis et professionnel·les depuis longtemps maintenant. Le parlement a refusé deux initiatives déposées par les cantons de Lucerne et de Bâle-Ville pour l'interdiction des mesures de conversion, supposément pour attendre un rapport sur la diffusion des mesures de conversion demandé au Conseil fédéral par un postulat. Même s'il ne s'agit que d'un report du problème et d'un prétexte pour se consacrer à cette thématique, il est maintenant temps de s'occuper du problème. En effet une enquête plus large sur les SOGIECE a été publiée pour la première fois en mars 2024 :</p> <p>Au cours de l'année 2024, le "Swiss LGBTIQ+ Panel" a mené un sondage auprès de 2473 répondant·es de tous les cantons de Suisse. Celui-ci est arrivé à la conclusion que "9,5 % des répondant·es appartenant à des minorités sexuelles et 15,5 % de celles et ceux appartenant à des minorités de genre ont déjà été soumis·es à des pratiques visant à modifier ou réprimer</p>		

¹ L'acronyme "SOGIECE" ("*sexual orientation, gender identity and expression change efforts*", ou "efforts de changement de l'orientation sexuelle et de l'identité et expression de genre") sera utilisé ici à des fins de brièveté. Le terme très répandu "thérapies de conversation" sera volontairement écarté pour ne pas laisser supposer l'existence d'une procédure réellement thérapeutique indiquée et scientifiquement reconnue.



leur orientation sexuelle ou leur identité de genre"².

Les mesures ciblées visant à modifier l'orientation sexuelle ou l'identité ou l'expression de genre sont donc très répandues, non seulement dans le monde mais en Suisse également. Cet état de fait est fatal, car les SOGIECE ont un effet néfaste avéré sur la santé des personnes concernées. Ainsi, les SOGIECE peuvent entraîner une détérioration générale de la santé psychique, voire des dépressions et des tendances suicidaires. Des études montrent par exemple que le risque de suicide des personnes concernées peut être multiplié par cinq après un SOGIECE. L'interdiction des mesures de conversion est donc urgente d'un point de vue médical.

2. Propositions

La JS Suisse se positionne contre toute forme de SOGIECE et propose les mesures suivantes pour les empêcher durablement :

- une interdiction légale des SOGIECE à l'échelle suisse,
- une extension de l'interdiction pénale actuelle de la discrimination et de l'incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre,
- l'information et la formation en milieu scolaire et extrascolaire sur les parcours LGBTQIA+ pour l'ensemble de la population,
- la mise en place d'un point de contact avec une offre d'aide spécialisée pour les victimes de SOGIECE.

JUSTIFICATION (si applicable)	
----------------------------------	--

À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	Adopter
JUSTIFICATION (si applicable)	

À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

LIEU DE L'AD	Frauenfeld	DATE DE L'AD	21.04.2024
DATE LIMITE POUR DÉPÔT	07.04.2024	DATE DE DÉPÔT	07.04.2024

² https://swiss-lgbtqi-panel.ch/reports_fr/?lang=fr



NÉCESSITÉ D'UNE MOTION D'ORDRE	<input type="checkbox"/> OUI	<input checked="" type="checkbox"/> NON
RÉSULTAT		
	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ	<input type="checkbox"/> REFUSÉ
	<input type="checkbox"/> RETIRÉ	
	<input type="checkbox"/> REFUSÉ AU PROFIT DE _____	
DÉTAIL DU VOTE (<i>si applicable</i>)		
	OUI _____	NON _____
	ABSTENTION _____	
REMARQUES :		